

CAP Chercheurs de l'INRA du 3 septembre 2009
Déclaration liminaire intersyndicale CFDT-CFTC-CGT-SUD

Madame la Présidente,

Mettant les personnels et leurs délégués devant le fait accompli, sans aucune concertation ni information, vous avez mis en place votre politique incitative par la modulation de la part-chercheur et des crédits des unités et des départements.

Les délégués du personnel, tous syndicats confondus, ont demandé la tenue d'une CAPN chercheurs extraordinaire afin de dénoncer les conditions de travail imposées aujourd'hui aux collègues chercheurs, et singulièrement la course à la « performance » que vous entendez, avec le Ministère, mettre en place à coup de primes individuelles ou de modulations de crédits pour les unités. Près d'un millier de collègues ont signé en ligne ou sur papier la pétition que nous avons initiée pour exiger l'abandon de ces mesures. Des initiatives similaires ont été prises au niveau de Directeurs d'unité et d'élus aux conseils de certains départements, ou encore par des conseils d'unité. Les Départements n'ont pas tous décliné cette politique incitative de la même façon. On a déjà des exemples dans certains départements à chefs zélés, où des unités se voient attribuer des dotations complémentaires de plusieurs milliers d'euros en fonction du nombre de publications ciblées. A l'inverse, nous constatons que des départements qui ont eu des initiatives positives en matière de gestion des ressources humaines n'ont pas été soutenus.

Dans votre réponse de juillet 2009 aux pétitionnaires d'EFPA, vous justifiez totalement la modulation du soutien de base en fonction de la politique dite « incitative » des départements et/ou de leur politique de publications dans des revues stratégiques. Vous y revendiquez « *une nécessaire différenciation des moyens attribués au regard de la réalisation des objectifs fixés a priori* », comme si les résultats de la recherche, comme leur publication dans des revues à fort impact factor, pouvaient être planifiés à l'avance ! Nous dénonçons cette vision complètement technocratique, et en même temps illusoire, du travail de recherche. La conséquence, c'est une individualisation complète des dotations des unités, avec à la clé l'exacerbation inéluctable de tensions entre unités.

L'autre volet, ce sont les mesures de suppression de la part-chercheur de chercheurs considérés comme « mauvais » car « non publiants ». Certes, peu nombreux aujourd'hui, mais une fois le mécanisme installé, il suffit de déplacer peu à peu le curseur de l'exigence de production. Nous considérons que cette mesure discriminatoire vise à banaliser la suppression de la part-chercheur et à opposer les personnels les uns aux autres en désignant des soi disantes brebis galeuses qui seraient responsables de la moindre attribution de crédits à leur unité. Et au nom de quoi ? Qui peut dire aujourd'hui que ceux qui publient le plus sont ceux qui contribuent le mieux aux progrès des connaissances et aux réponses aux demandes sociales ? Une contribution exceptionnelle une fois dans sa carrière n'est-elle pas aussi, voire plus importante que des dizaines de papiers déclinant plus ou moins le même résultat ?

Aujourd'hui, c'est un détournement de l'évaluation-conseil en évaluation-sanction.

Et demain vous demanderez aux CSS de participer au repérage des « excellents » pour leur attribuer la prime d'excellence scientifique. La circulaire du 24 Juillet 2009 institue cette prime, pouvant aller de 3 500 à 15 000 € par an, voire 25 000, pour les distinctions scientifiques comme les Lauriers de l'INRA. Issue du Plan Carrières de Valérie Pécresse, cette récompense va encore accroître malaises et tensions dans les labos. Que restera-t-il de l'esprit collectif des équipes de recherche, du travail collaboratif, de l'éthique du chercheur ? Ce n'est que contraintes supplémentaires, charges de travail accrues, dégradation des conditions de travail, qui diminuent un peu plus l'attractivité du métier de chercheur public.

L'autre objectif de cette prime est de pousser les chercheurs à faire de l'enseignement en lieu et place du recrutement d'enseignant-chercheurs. Un tiers du service annuel pour quelques milliers d'euros, les Présidents d'université ne pouvaient trouver tarif plus compétitif ! Cela fait d'autant moins de temps chercheurs pour l'INRA.

La recherche publique est une activité d'équipe et de collaboration et un système exacerbant la compétition ne peut être que destructeur.

Nous considérons que le rétablissement d'une dotation de base suffisante pour les unités est l'instrument essentiel de toute politique publique de recherche indépendante fondée sur le long terme et nous demandons :

- **L'abandon de votre politique de modulation/suppression de part-chercheur et donc versement de la part-chercheur à tous les chercheurs**
- **la mise en place d'une aide efficace et concertée pour « les chercheurs en difficulté », dans le cadre des CAP**
- **la non-application à l'INRA du décret instituant les primes individuelles d'excellence, dont nous demanderons l'abrogation au Ministère,**
- **la revalorisation générale des salaires sur la base de l'augmentation du point d'indice et des grilles**